A.S.V.P.N.F

Lettre d'Information n° 6 aux adhérents

Août 2023

Les partenaires principaux de notre Association, œuvrant dans domaine du patrimoine éducatif, sont par nature le Département du Finistère et la Ville de Quimper, sans compter les services publics de l'Éducation Nationale. Le premier et son Conseil général, devenu Conseil départemental, fut le propriétaire des deux Écoles normales primaires du Finistère édifiées à la fin du 19è siècle. La seconde eut la charge d'accueillir dans domaine son municipal les deux établissements et leurs dépendances dans des sites appelés respectivement Stang ar C'hoat (École normale des filles) et Roz Avel (École normale garçons). Ce statut immobilier a prévalu jusqu'à la suppression des Écoles normales par la loi Jospin du 10 juillet 1989. Il a rendu des services éminents à l'instruction publique puis l'éducation nationale en assurant *le*. recrutement et la formation des Institutrices et des Instituteurs publics. étaient ensuite Ceux-ci

« nommés » dans des écoles publiques du département. Écoles gérées par les communes sur le plan matériel, par l'inspection académique et la préfecture sur le plan du personnel responsable de l'enseignement primaire.

C'est donc dans le prolongement des missions de ce système linéaire conçu et mis en place aux débuts de la 3è République, système qui fit ses preuves sur le plan de l'éducation, de *l'intégration* et. l'émancipation des jeunes élèves qui lui étaient confiés que s'inscrit notre projet associatif. Ainsi ce dernier se retrouve aux interfaces des prérogatives et compétences des collectivités territoriales, des autorités académiques des et services compétents de l'État. Il trouve son aboutissement auprès des familles, leurs enfants et leurs pratiques citoyennes.

Il faut reconnaître que tous les partenaires de cette chaîne d'opérateurs de l'instruction et de



l'éducation ont fort heureusement conservé, après le coup d'arrêt de 1989, tout ou partie de leurs prérogatives ou obligations en matière d'enseignement, la formation des maîtres étant assurée par des instituts intégrés à l'enseignement supérieur.

On peut comprendre que de telles fonctions que l'on qualifiera, sans abus de langage, de « régaliennes », puissent être grandes de consommatrices de ressources humaines et budgétaires. On ne peut pour autant admettre sans réserve qu'elles semblent avoir considérer porté à comme anachronique toute démarche visant à la sauvegarde et à la transmission de notre histoire normalienne. C'est commune pourtant le sentiment qui prévaut lorsqu'en toute humilité on tente chemin d'évaluer le parcouru depuis la Lettre d'information précédente. Cette dernière fut rédigée à un moment où notre société ressortait d'une funeste pandémie qui avait conduit à différer la majorité des projets culturels à l'étude ou en cours dans les différentes collectivités.

Mais passant des réponses pour le moins dilatoires aux silences assourdissants faisant suite aux demandes récurrentes présentées au titre de la raison d'être de l'ASVPNF, on parvient lentement au déni voire à l'oubli. Pendant ce temps, les demandeurs, exprotagonistes normaliens et acteurs d'un passé de plus en plus lointain, sont confrontés de manière inéluctable aux lois de la démographie...

Pourtant, leurs témoignages, les pièces d'archives les concernant parfois malmenées, leur mémoire tant matérielle qu'immatérielle, devraient susciter un intérêt du côté des pouvoirs publics au moment où d'aucuns envisagent de refonder l'École laïque républicaine. Pour notre part nous pensons que cet enjeu essentiel pour l'avenir de notre société sera d'autant mieux relevé que l'on pourra trouver inspiration et sources de réflexion dans un patrimoine préservé dans un lieu dévolu à cet objet.

À l'évidence ceci impose à notre Association des capacités résilience, voire de résistance, que nous n'avions pas anticipées. En conséquence, notre objet associatif exige donc désormais de nouvelles déclinaisons accompagnées nouveaux modes d'action. Elles seront esquissées dans la suite de ce billet d'humeur car, sous peine d'un coupable immobilisme, il importe de quitter le domaine peu productif incantations « pieuses » proférées dans un environnement quimpérois que l'on croyait enclin à soutenir notre démarche.



Tenant compte tout d'abord du renforcement de la surveillance et des sanctions qu'encourent les associations pratiquant un militantisme violent (que nous condamnons) opposé aux choix du pouvoir en place, on fera valoir ici notre liberté d'expression toute en prônant sans ambages le respect des libertés publiques, de la laïcité de nos institutions et du droit d'association.

S'agissant du maintien de nos relations nécessaires avec les autorités académiaues et les collectivités territoriales de notre ressort on se propose de modifier les modalités de nos interventions car, en l'état actuel des choses, elles conduisent à prêcher dans le désert!... Aussi et sous réserve de validation lors de notre prochaine Assemblée générale, il désormais de tenter de construire lien avec les autorités académiques et les collectivités territoriales en :

- Pratiquant une communication ouverte et régulière,
- Organisant des réunions périodiques pour discuter des projets et des préoccupations de l'ASVPNF,
- Établissant des partenariats sur des objectifs communs et les domaines d'intérêt mutuels.

- Travaillant ensemble sur des projets spécifiques, de façon à favoriser la compréhension mutuelle et à obtenir plus d'implication dans nos initiatives,
- Recherchant des compromis en montrant notre volonté de collaborer et de trouver des solutions tenant compte des intérêts et des contraintes de toutes les parties,
- Valorisant les bénéfices mutuels en montrant les avantages que l'Association peut apporter aux institutions notamment en termes d'offre culturelle et de bien public,
- Expliquant comment notre démarche peut contribuer à la préservation du patrimoine éducatif et à la mise en valeur du patrimoine local,
- Mettant en avant les retombées positives pour l'éducation, le tourisme culturel ou le développement local,
- professionnel • Restant et respectueux notamment dans les situations de tensions divergences d'opinions. Le respect mutuel et la tolérance doivent être de rigueur dans une Association faisant référence à l'École laïque et soucieuse préserver de constructives relations long terme,
- Gardant patience et persévérance face aux processus décisionnels des institutions concernées souvent longs et complexes,



• Reconnaissant et faisant connaître en toute équité les efforts et les contributions soutenant nos projets.

question du champ La d'application de ces perspectives est également posée. Elle interroge notamment sur l'opportunité qu'il y aurait à les mettre en œuvre pour initier de nouveaux partenariats avec les services compétents de la Région Bretagne et du Rectorat d'Académie. Ceci conduirait élargir l'approche patrimoniale normalienne huit aux normales en déshérence dans les quatre départements bretons.

Notre projet, départemental depuis son irruption sur les scènes tant quimpéroise que finistérienne, pourrait également être soumis pour examen et étude au MUNAE en vue d'une intégration dans une démarche muséographique plus globale. Pour y parvenir il faudrait déjà informer et convaincre cette institution pour formaliser les débuts d'une collaboration...

Chers adhérents nous espérons que cette lettre d'information annuelle renforcera nos liens d'amitié et vous permettra de rester informés des modestes avancées de notre Association et des opportunités qu'elle peut offrir. Votre soutien continu est précieux pour la préservation de notre patrimoine éducatif.

Soyez chaleureusement remerciés pour votre engagement et votre participation active.

Cordialement,

Le président de l'ASVPNF

